



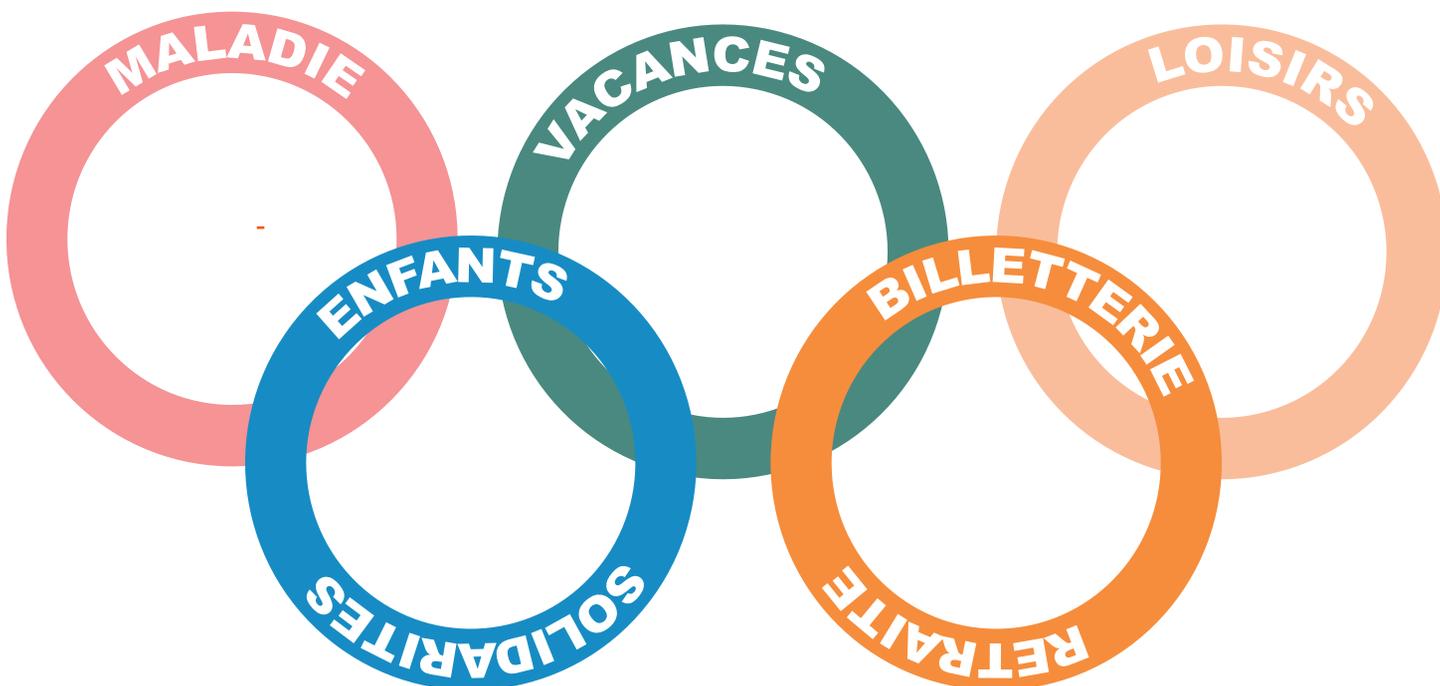
Les mandatés CFDT
au **CGOS**

Santé-Sociaux
UPR HAUTS de FRANCE

VOUS INFORMENT

PRESTATIONS CGOS 2024

La **CFDT** santé-sociaux vous présente ce livret régional actualisé qui répond à vos besoins : connaître vos droits CGOS en 2024 !



**Si les hospitaliers évoluent,
leur protection sociale
et
leur action sociale
doivent évoluer !**

Scannez
et découvrez !



Pour scanner, téléchargez l'app Unitag
gratuite sur unitag.io/app



SOMMAIRE

Espace Agent	p.1
Tranches de QF.....	p.1
Envoi CGOS	p. 1
Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie	p.2-3
Vacances	p. 4
- Chèques Vacances	
- Vacances Prix Mini et Réduit	
Loisirs	p.5
- Titres Culture	
- Prestation Sports, Loisirs et Culture	
Enfants.....	p.6-7
- Prestation Naissance et Adoption	
- Garde d'Enfants et Soutien Scolaire	
- Garde d'enfants de 0 à 6 ans - CESU	
- Prestation Etudes, Education et Formation	
- Vacances Enfants et Adolescents	
- Vacances Enfants en Situation de Handicap	
- Prestation Enfants en Situation de Handicap	
Solidarités	p.8-9
- Aides Remboursables	
- Aides Non-Remboursables	
- Fonds Social Logement	
- Fonds Solidarité Familial	
- Prestation Décès	
- Renseignements Juridiques	
Avantages.....	p.10
- Avantage Conso	
- Billetterie	
Retraités.....	p.11
- Départ à la Retraite	
Agenda	p.12
La CFDT	p.13
Coordonnées Mandatés Régionaux	p.14

ESPACE AGENT

Il doit être actualisé tous les ans, dès décembre pour ouvrir vos droits de l'année suivante.

Vous pouvez le faire tout au long de l'année.
Ne passez pas à côté des aides, faites-le tout de suite....

Que vous soyez :

Titulaires et Stagiaires

Contractuels (dès votre premier jour de travail)

Emplois aidés

Agents en disponibilité d'office pour raison de santé

Agents en congé de présence parentale, pendant la durée du congé

Agents à temps partiel (Les prestations sont versées à 100%)

Les apprentis

Retraités

Les personnels médicaux (uniquement pour les prix négociés)



La CFDT a obtenu les mêmes droits pour :

-Les agents à temps partiel

-Les 2 agents d'un couple hospitalier

-Les contractuels dès leur premier jour de travail

-Les retraités



La CFDT Santé Sociaux revendique le maintien des prestations CGOS pendant le congé parentale des agents

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6	TRANCHE 7	TRANCHE 8
< à 510	DE 510,01 A 610	DE 610,01 A 710	DE 710,01 A 810	DE 810,01 A 910	DE 910,01 A 1 060	DE 1 060,01 A 1 295	> à 1 295,01 NON CONNU



ENVOI CGOS

Gagnez du temps : Envoyez vos formulaires de prestations ou transmettre un complément d'information ou adressez un message au CGOS par courriel.

Vous devez vous connecter au site CGOS puis accéder à l'onglet **CONTACT**

Il est toujours possible d'envoyer vos demandes par courrier postal à votre délégation CGOS régional Haut de France :

**9 bis rue Louis Neel
59260 LEZENNES**

Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie

Pour les titulaires et stagiaires :

- La maladie ordinaire
- Le congé longue maladie
- Le congé longue durée (tuberculose, maladie mentale, poliomyélite, cancer et sida)

Pour les contractuels :

- La maladie ordinaire
- Le congé de grave maladie



INDICES	TAUX Complément de salaire
De 0 à 370	46%
De 370,01 à 650	45%
De 650,01 à +	44%

La CFDT a obtenu l'augmentation de la prise en charge pour les plus bas indices



AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES

Maladie ORDINAIRE		Longue Maladie	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 mois plein traitement	Aucune	1 an plein traitement	Aucune
9 mois demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement. - Les arrêts de maladie pouvant être continus ou discontinus.	2 ans demi-traitement	Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement.
Maladie de LONGUE DUREE Non imputable au service		Maladie de LONGUE DUREE Imputable au service	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 ans plein traitement	Aucune	5 ans plein traitement	Aucune
2 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement. - Les arrêts de maladie pouvant être continus ou discontinus.	3 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement. - Les arrêts de maladie pouvant être continus ou discontinus.

AGENTS CONTRACTUELS : MALADIE ORDINAIRE

Moins de 4 mois de Services		Entre 4 mois et 2 ans de Services	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
Indemnités journalières de la Sécurité Sociale	Aucune	1 mois plein traitement	Aucune
		1 mois demi-traitement	Complément CGOS sur le premier mois à demi-traitement.
		Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale SI l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées



Entre 2 et 3 ans de Services		3 ans de Services	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
2 mois plein traitement	Aucune	3 mois plein traitement	Aucune
2 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 2 premiers mois à demi-traitement.	3 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 3 premiers mois à demi-traitement.
Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale SI l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées	Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale SI l'agent reste sous contrat	

AGENTS CONTRACTUELS : MALADIE GRAVE

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
1ère année : plein traitement	Aucune
2e et 3e : demi-traitement	Complément CGOS sur les 2 premiers mois à demi-traitement.

CHEQUES VACANCES



QF	Participation CGOS
Tranche 1	130€
Tranche 2	130€
Tranche 3	120€
Tranche 4	120€
Tranche 5	100€
Tranche 6	100€
Tranche 7	80€
Tranche 8	80€

Le calcul de la participation du CGOS dépend de votre épargne (mensualités de 30 à 150 € de 4 à 12 mois) et de votre QF.

Il est possible de commander les chèques-vacances sans épargner (de 150€ à 1 800€).

Une seule demande par agent par an.

Le formulaire est à transmettre avant le 31 octobre 2024

La CFDT milite chaque année pour maintenir les chèques-vacances, prestation trop souvent remise en question par d'autres composantes

VACANCES

L'offre Vacances a pour objectif de rendre les vacances accessibles au plus grand nombre d'agents et de retraités en leur proposant :

- Une participation incluse dans tous les tarifs des voyages proposés et dans les réductions affichées auprès des plus grandes agences de voyage.
- Une assurance voyage Assistance responsabilité civile/assistance/rapatriement/annulation

Plusieurs offres proposées :

Coups de cœur de votre région - Prix mini – Prix réduits

Libre évason avec ou sans participation

Offres accessibles à tous depuis la rubrique VACANCES du cgos.info



TITRES CULTURE

CONDITIONS :

Participation du CGOS à hauteur de 50%, les frais d'envoi restent à votre charge.

Le paiement peut se faire par :

PAIEMENT EN LIGNE PAR CB OU PAR CHEQUE

Vous pouvez effectuer une commande de 100 € de titres culture par an.

Le versement de cette prestation se fait dans la limite des budgets disponibles

Le formulaire est à transmettre du 1er avril au 30 novembre 2024 pour les demandes papiers et du 1er avril au 31 décembre 2024 pour les demandes en ligne

La durée de validité du titre culture est de 18 mois après l'année d'émission



QF	Montant Agent	Participation CGOS	TOTAL CHEQUIER
1 commande	50 €	50 €	100 €

La CFDT a obtenu le paiement en ligne des Titres Culture



PRESTATION SPORTS LOISIRS CULTURE

Envie de faire du sport, d'exercer une activité culturelle ou de loisirs?

Cette prestation a pour objet de participer aux frais engagés pour la pratique d'une activité sportive, de loisirs ou culturelle par l'agent dans un club, une association ou autre organisme. Les dépenses d'équipements ne sont pas concernées par cette prestation.

L'agent peut déposer plusieurs demandes par année civile dans la limite du montant de la prestation, pour la pratique de plusieurs activités sportives, culturelles ou de loisirs. Versée sur présentation du ou des formulaires C.G.O.S remplis par l'organisme, et attestant d'une ou plusieurs activités sportives, de loisirs ou culturelles.

Prestation mise en place dans la région en 2018 à l'initiative de la CFDT



PRESTATIONS SPORTS LOISIRS CULTURE	
Tranche de QF	Montants
Tranche 1	70 €
Tranche 2	60 €
Tranche 3	60 €
Tranche 4	50 €
Tranche 5	50 €
Tranche 6	40 €
Tranche 7	40 €
Tranche 8	30 €

Au plus tard le 30/11/2024



NAISSANCE/ADOPTION



Vous attendez un heureux événement ?

Cette prestation est versée pour la naissance d'un enfant ou pour l'adoption plénière d'un enfant. **Le montant est de 180 € Brut.**

Date limite de la demande : 6 mois après la naissance

GARDE D'ENFANT DE 0 À 6 ANS-CESU

Une seule attribution par an et par enfant est effectuée. Vous devez compléter l'attestation de garde

Tranche de QF	MONTANT CESU 2024 PAR ENFANT	
	AGE DE 0-3 ANS	AGE DE 4-6 ANS
Tranche 1	600 €	300 €
Tranche 2	600 €	300 €
Tranche 3	600 €	300 €
Tranche 4	500 €	250 €
Tranche 5	400 €	200 €
Tranche 6	300 €	150 €
Tranche 7	200 €	100 €
Tranche 8	200 €	100 €



Les commandes de CESU sont traitées en avril, juillet, octobre et décembre
Le formulaire recto/verso est à envoyer avant le 30 novembre 2024

CENTRE DE LOISIRS - ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

Pour la garde d'enfants d'au moins 3 et moins 19 ans
au 1^{er} janvier 2024

La prestation prend en charge le soutien scolaire

Prestation versée pour chaque enfant.

Tranche de QF	Montant Plafond de la Prestation
Tranche 1	220€
Tranche 2	210€
Tranche 3	200€
Tranche 4	180€
Tranche 5	160€
Tranche 6	130€
Tranche 7	110€
Tranche 8	80€

La CFDT s'est battue et a obtenu cette prestation



PRESTATION ETUDES, EDUCATION ET FORMATION

La CFDT revendique l'augmentation des montants de cette prestation, l'accès à l'éducation est une priorité

Attention pour cette prestation :

- > Cochez la case « demande la prestation PEEF (Prestation Etudes Educations Formations)
- > Constituez le dossier papier ou en ligne avant le 31 juillet 2024
- > Elle sera versée dès la validation du dossier



MONTANTS de base 2024 : Variable selon le quotient familial et d'une année sur l'autre, les montants indiqués correspondent à un QF de 608.

Primaire du CP au CM2: **71 €**

Collège (de la 6ème à la 3ème) : **156 €**

Lycée / Enseignement général et technologique : **226 €**

Hébergement (sans condition de distance) : **341 €**

Lycée/ Enseignement professionnel : **272 €**

Études supérieures : **851 €**

VACANCES ENFANTS EN SITUATION HANDICAP

Tranche de QF	Prestation annuelle par an et enfant
Tranche 1	1 000 €
Tranche 2	1 000 €
Tranche 3	1 000 €
Tranche 4	900 €
Tranche 5	900 €
Tranche 6	900 €
Tranche 7	800 €
Tranche 8	800 €

Au plus tard le 31/01/2025

Cette prestation vous est versée pour participer aux frais occasionnés par les vacances de votre enfant, à charge fiscale, non à charge fiscale ou en garde alternée en situation de handicap, reconnu par la MDPH, dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 50 %.

Cette prestation est versée, quel que soit l'âge de l'enfant.

En 2021, vos mandatés CFDT ont obtenu l'augmentation de cette prestation à son taux maximum.



PRESTATION ENFANTS EN SITUATION HANDICAP



Variable selon le quotient familial et d'une année sur l'autre

MONTANTS de base 2024

- Montant de base : **800,00€**
- Forfait minimum de **180,00€**
- Montant maximum : 150% du montant de base de la prestation

AIDE REMBOURSABLE LOGEMENT



AIDE LOCATION :

Frais d'agence, dépôt de garantie, 1er loyer

AIDE DEMENAGEMENT :

Propres moyens ou professionnels,

AIDE TRAVAUX :

Copropriété, handicap, dépendance, énergie durable

AIDE ACCESSION A LA PROPRIETE :

Frais de notaire, frais d'agence, frais de raccordement

1. Aide accordée sur appréciation de la Commission des Aides et Secours (CAS)

2. Cumulables avec l'aide exceptionnelle remboursable dans la limite de 8000 €

3. Montant plancher de 400 €

4. Et dans la limite du taux d'endettement en vigueur.

=

8000 €

en 60 mois maximum

La CFDT revendique un accès simplifié et des montants conséquents aux aides remboursables.

Attention : le fond social logement et l'aide remboursable sont cumulables dans la limite de 8000 €

AIDES REMBOURSABLES

Besoin financier à caractère social lié à des travaux, un achat de véhicule, des soins importants...

UNE PRESTATION POUR CHAQUE AGENT HOSPITALIER

< 4000 € la durée maximum est de 50 mois

De 4000 € à 8000 € la durée maximum est de 60 mois

AIDES NON REMBOURSABLES

Des aides d'urgences peuvent être octroyées aux personnes en grande difficulté et pour les catastrophes naturelles. la CFDT s'est positionnée afin que le CGOS vienne en aide aux sinistrés des inondations dans les Hauts de France.

Les mandatés CGOS CFDT (p.14) siègent à la commission et sont là pour vous aider dans vos démarches.

Le dossier est à imprimer sur votre espace et à envoyer 15 jours minimum avant la commission. Il sera étudié lors de la commission qui a lieu une fois par mois

20 Février

13 Mars

5 Avril

24 Avril

17 Mai

6 Juin

28 Juin

24 Juillet

21 Août

11 Septembre

2 Octobre

25 Octobre

13 Novembre

13 Décembre

FONDS SOLIDARITE FAMILIAL

Cette prestation est versée :

- Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre de son **congé de présence parentale**, pour s'occuper de son enfant gravement malade, handicapé ou accidenté.
- Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre de son **congé de solidarité familiale**, pour s'occuper d'un proche souffrant d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital.

PRESTATION DECES

Cette prestation est versée lors du décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé ou d'un enfant à charge fiscale.

Le montant est de 750€ Brut.

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

Obtenez gratuitement un renseignement juridique en matière de logement, consommation, droit de la famille, par téléphone ou par Internet, en indiquant votre numéro CGOS

- Tél. : 02 38 79 97 87 du lundi au vendredi (hors jours fériés)
- Par internet : www.cgos.info rubrique Vous et votre famille / Droits
- Ou en complétant le formulaire électronique disponible sur votre espace agent
- Ou par une plateformes sur votre espace agent (<https://cgos.prat.fr>)

The screenshot shows the 'Espace Agent' interface. On the left is a navigation menu with items like 'Mes infos', 'Mes droits', 'Prestations et Formulaires', 'Mes suivis', 'Fiscalité', 'Mes services en ligne', 'Code d'accès prestataires', 'Billetterie & Avantages Conso', 'Vacances', 'Renseignement Juridique', and 'Nous contacter'. The main content area is titled 'RENSEIGNEMENT JURIDIQUE' and contains a button 'ACCEDER A LA PLATEFORME'. Below this is a section 'Exemples de question' with a dropdown menu set to 'CONSOMMATION'. A sample question is displayed: 'Je viens de commander des billets d'avion sur un site internet pour un séjour à la Réunion, puis-je bénéficier d'un délai de rétractation ?'. Below the question is a list of categories: 'IMMOBILIER', 'LOCATIF', 'VOISINAGE', 'SOCIAL DROIT PRIVE', 'FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE', and 'FAMILLE'. The footer of the page includes 'Les sites du C.G.O.S.' and a 'Contact' link.

AVANTAGES CONSO



- ABONNEMENTS ET MAGAZINES
- CARTES ET CHEQUES DE REDUCTION
- VOITURES NEUVES
- VOITURES OCCASIONS

Des avantages très intéressants, rendez-vous sur le menu :

[Le C.G.O.S & Vous](#)

BILLETTERIE

La billetterie vous propose de nombreux spectacles de variétés, parcs d'attraction, ainsi que des offres telles que l'opéra, l'art dramatique, des expositions nationales, et de nombreux festivals dans notre région.

La participation annuelle du CGOS est de *maxi* **500€ par agent et leurs ayants droits** (par exemple : pour une famille de 4 personnes, c'est 1 250€ par an)
Un agent seul bénéficie de deux places par offre.



Accédez au site
Billetterie C.G.O.S :

www.avantages-loisirs.cgos.info

et découvrez les nombreuses
**OFFRES DISPONIBLES
EN LIGNE**



Accédez au site Loisirs
C.G.O.S :

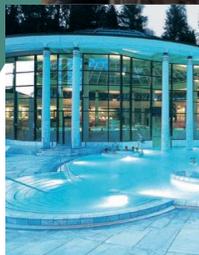
www.cgos.info

ou par tél au

01 70 56 59 24

du lundi au samedi

de 8h30 à 18h



DEPART A LA RETRAITE

Vous partez à la retraite, vous voulez continuer à bénéficier des prestations CGOS? Pensez à mettre votre dossier à jour.

Le montant de la prestation varie selon l'indice de l'agent et le nombre d'années de services en position d'activité.

Sont prises en compte :

les années de services effectifs accomplies par l'agent dans un ou des établissement(s) adhérant au C.G.O.S au moment de son départ à la retraite.



Tranche d'Indice Majoré	Montant par année de service
< à 505	54 €
entre 506 et 765	49 €
> à 765	44 €

La date limite de la demande ne doit pas dépasser 5 ans après la date de départ.



AGENDA

Prestation	Dernier Délai	Imposable	Non-imposable
Etudes, Education et Formation	31/07/2024	X	
Vacances Enfants et Adolescents	31/01/2025	X	
Vacances Enfants en situation de Handicap	31/01/2025	X	
Prestation Enfants en situation de Handicap	30/11/2025	X	
Chèques Vacances*	30/10/2024		X
Titres Culture*	30/11/2024 (papier) 31/12/2024 (en ligne)		X
Sports, Loisirs et Culture Adultes	30/11/2024	X	
Loisirs et Accueils peri-Scolaire	31/01/2024	X	
CESU	30/11/2024		X
Retraite	5 ans après départ	X	
Décès	6 mois après décès		X
Naissance	6 mois après naissance	X	

* Dans la limite des budgets

GRILLES INDICIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Nouveau et Pratique

Des grilles indiciaires
facile à consulter ...



En 2024, la **CFDT Santé Sociaux** développe l'action sociale comme elle a su le faire en proposant de nouvelles prestations et contribue à améliorer celles existantes. Pour mettre en place des nouvelles prestations, les organisations syndicales et patronales doivent les valider dans votre instance régionale.

Maladie :

La **CFDT Santé Sociaux** dénonce la dégradation des conditions de travail, et s'oppose toujours au recul de l'âge de départ à la retraite. La **CFDT** revendique le maintien de salaire des agents durant la maladie et des actions de prévention tout au long de la carrière pour prévenir l'usure professionnelle..

Aide financière :

Face à la précarité, aux situations exceptionnelles, la **CFDT** revendique des montants conséquents pour les agents en difficultés.

Prestation Education :

L'éducation des enfants est une priorité pour la **CFDT Santé Sociaux** qui met tout en œuvre pour augmenter les aides notamment pour les études coûteuses.

Protection Sociale :

La **CFDT Santé Sociaux** revendique une complémentaire pour tous les agents contractuels, stagiaires et titulaires.

Pour la **CFDT Santé Sociaux** veut un accord national respectant un haut degré de solidarité. tout en œuvre pour augmenter les aides notamment pour les études coûteuses.

Handicap :

la **CFDT** santé-sociaux revendique l'accès à notre champ professionnel pour les personnes en situation de handicap

Cfdt: L'**ADHÉSION** c'est **SERVICES** compris !

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à **tous les services inclus** dans le prix de mon adhésion...

REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION

VOS MANDATÉS CFDT HAUTS DE FRANCE AU CGOS

Toute l'équipe CFDT du CGOS se mobilise pour vous au cœur des différentes commissions

N'hésitez pas à nous contacter

Landry Patrice
pat.cfdt.pl@gmail.com

Anne Avril
aavril.cfdt@gmail.com

Debuiche Olivier
Olivier.debuiche@orange.fr

Denecker Mibrige
cfdt.mdenecker@orange.fr

Alves Joachim
jalves.cfdt.santesociaux@gmail.com

Cerf Élodie
ecerf@sante-sociaux.cfdt.fr

Bas Sylviane
dousylno@gmail.com

Hervé Lalu
herve.lalu@free.fr

Les adhérents **CFDT** bénéficient d'un accompagnement individualisé (ouverture de droits, mise à jour des dossiers, demandes de prestations...).

Rejoins-nous !



UNE QUESTION ?

Besoin d'être accompagné•e ?

Je contacte :